



# LIVRABLE ASSISES DE LA PRÉDATION

1<sup>er</sup> et 2 juin 2023

Chorges (Hautes-Alpes)



La question de la prédation, en particulier celle des loups ne cesse de prendre de l'ampleur dans les débats agricoles et politiques depuis une décennie en raison des dégâts conséquents générés principalement sur les troupeaux de brebis, de chèvres mais également de vaches et de chevaux.

Les échanges entre pouvoirs publics, organisations pro-loups, associations environnementalistes et organisations professionnelles agricoles se sont tendus ces derniers mois pour de multiples raisons : explosion du nombre de meutes et des attaques, colonisation de nombreux départements, comptages approximatifs, indemnités insuffisantes, etc.

A la veille d'un cinquième plan loup (2024-2029)\*, la FNSEA et quelques-unes de ses associations spécialisées (Fédération nationale ovine-FNO et Fédération nationale bovine-FNB, Fédération nationale du Cheval (FNC), Jeunes Agriculteurs et les Chambres d'Agriculture regroupés au sein du Conseil de l'agriculture française (CAF) ont organisé les Assises de la prédation à Chorges dans les Hautes Alpes pour dresser le bilan du plan national loup 2018-2023 arrivant à son terme et proposer des pistes de réflexions et des modes d'actions pour le futur plan national d'actions (PNA) 2024/2029 qu'ils voudraient voir renommé : « Plan de sauvegarde de l'élevage et du pastoralisme ».

(\* Les quatre premiers plans nationaux d'action Loup (PNAL) étaient les suivants : 2004-2008 (1<sup>er</sup> plan) ; 2008-2012 (2<sup>e</sup> plan), 2012-2017 (3<sup>e</sup> plan) ; 2018-2023 (4<sup>e</sup> plan).

## LE BILAN DU PLAN NATIONAL LOUP 2018-2023



Le plan national loup 2018-2023 a été très positif pour la préservation des loups mais catastrophique pour l'élevage. En effet, les meutes estimées à 54 lors du suivi hivernal 2017-2018 s'élevaient à 128 lors du suivi hivernal 2021-2022, soit une hausse de +137 %. Pour 2022-2023, le nombre estimé d'individus est passé de 430 à 1104, soit une progression de +156 %. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 55 départements comptant 180 zones de présence permanente du loup qui sont répertoriées.

Dans le même laps de temps, le nombre d'attaques sur les élevages (principalement sur les ovins, puis de plus en plus sur d'autres espèces), n'a cessé de croître. Ce sont plus de 4 000 élevages qui ont été attaqués pour 12 000 bêtes tuées en 2022, sans compter les animaux de rente blessés, les brebis avortées... « C'est catastrophique. Le PNA 2018-2023 a totalement échoué sur la bien portance des activités d'élevage et des éleveurs, dont la santé psychologique s'est considérablement dégradée. Les répercussions néfastes sur leur bien-être sont considérables », selon Patrick Bénézit, vice-président de la FNSEA.

Les dommages dus aux loups ne cessent de grimper atteignant en 2022 plus de 32 M€ pour les mesures de protection des troupeaux et 4.1 M€ pour les indemnités des éleveurs. Encore faut-il ajouter 20 % supplémentaires, soit 6,4 M€ car les éleveurs ne sont indemnisés qu'à 80 %, le reste étant à leur charge. La facture globale dépasse les 60 M€.

Il reste enfin à mesurer l'impact du loup sur la biodiversité car « on voit disparaître les marmottes, mouflons, chamois et bouquetins des montagnes », ont témoigné de nombreux congressistes.

## LE CASSE-TÊTE DU COMPTAGE



La FNSEA et ses associations spécialisées souhaitent rappeler qu'il existe un réel problème sur le comptage des loups sur le territoire français. Ainsi en Haute-Savoie, le Conseil départemental a débloqué la somme de 250 000 € pour dénombrer le nombre exact de loups présents sur son territoire. La FDSEA des Savoie, la Fédération départementale de la chasse et les louvetiers ont mis des moyens humains pour relever les indices de présence des loups. L'étude a abouti à la conclusion suivante : les loups sont deux fois plus nombreux que le comptage initial réalisé par l'OFB. Le CAF loup souhaite que les pouvoirs publics réalisent « un comptage différencié sur l'ensemble des départements afin d'avoir un chiffrage de la population le plus proche de la réalité et réviser en conséquence le taux de prélèvement. »

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, concède lui-même que les chiffres mériteraient d'être plus fiables car la méthode ne semble pas assez rigoureuse. « Il faut s'expliquer et s'accorder sur la manière dont on compte les loups », a-t-il déclaré pendant ces Assises, insistant pour mettre en place un comptage « chronologique et précis ».

Les éleveurs soupçonnent par ailleurs que tous les indices ne sont pas toujours répertoriés. « Il est fort à parier que le nombre des indices va baisser pour mécaniquement faire baisser l'estimation de la population des loups et donc les prélèvements. » a souligné Cédric Laboret, président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.

## INVERSER LE RAPPORT DE FORCES



Érigé en icône de la biodiversité et surtout en objet politique, le loup est devenu un intouchable. Des scientifiques et militants l'ont aidé en cela, vantant ses multiples bienfaits pour la biodiversité et la santé des écosystèmes. Mais, problème : leurs connaissances viennent quasi toutes de conditions particulières, notamment le Parc de Yellowstone aux Etats-Unis où les loups ont été réintroduits. En Europe, les loups ne se comportent souvent pas comme il est prévu dans le modèle idéal "sauvage". Très intelligents et opportunistes, ils s'adaptent à des conditions de vie, de milieux et de nourritures extrêmement variées. Pour choisir leurs proies, ils évaluent à chaque fois les quantités de nourritures mais aussi et surtout les obstacles (chiens, clôtures, etc.) et niveau de risque à prendre pour les obtenir. Selon Michel Meuret, chercheur à INRAE/réseau Coadapht, « multiplier les obstacles manque de sens tant que ces prédateurs ne considèrent pas leur effort de franchissement ou de contournement comme pouvant leur faire courir un risque sévère : blessure grave ou danger de mort ». Mais surtout, selon lui, les éleveurs et leurs aides devraient « être autorisés à défendre leurs animaux avec également des tirs létaux sans avoir à attendre que se soient déjà déroulées chez eux plusieurs attaques ». Après une série d'attaques réussies (constats d'animaux morts) le ou les loups se sentent encouragés à y revenir, puisqu'ils ont obtenu à chaque fois du succès. Puis soudain, sur le même lieu, changement de conditions : les humains commencent à leur tirer dessus. Ce n'est vraiment pas clair pour les loups.

C'est pourquoi, Michel Meuret et ses collègues préconisent de changer de méthode et de favoriser des signaux clairs et des règles compréhensibles par les loups : « moyens de défense non-létaux et possiblement létaux (tirs) seraient à associer dès le départ. Les moyens non-létaux (clôtures, chiens...) devraient s'en trouver améliorés en efficacité, mais plus en tant que barrières supposées infranchissables, mais comme signaux d'avertissement du danger en cas de non-respect. En bref : « Il nous faut associer plus explicitement la présence d'humains à proximité des troupeaux à un réel et grave danger ». « L'objectif reste la défense des troupeaux et non la chasse aux loups. »



## L'IMPACT PSYCHOLOGIQUE LES MORSURES INVISIBLES

Il ne faut pas résumer la prédation aux seules attaques sur les troupeaux et au nombre d'animaux tués. Il faut également prendre en compte d'autres impacts : la souffrance de la profession, la perte de technicité des métiers, les pertes indirectes sur les troupeaux (avortements, baisse des lactations...), les changements de certaines pratiques (embroussaillage des terrains délaissés, risques de surpâturage de certaines zones...), l'impact sur les espaces touristiques, la perte de patrimoine génétique des animaux, etc...

La profession est fortement touchée par ces morsures invisibles. Une enquête socio-anthropologique menée par des chercheurs de l'INRAE en 2022 pointe le sentiment de dépossession vis-à-vis de ce que les éleveurs et les bergers considèrent être comme le « vrai boulot ». De plus, les attaques des loups produisent de l'isolement, mettant en jeu la réputation professionnelle de l'éleveur ou du berger, y compris dans sa famille. Bien souvent, le temps passé « au loup » se substitue à celui accordé aux autres tâches. Les nuits passées en estives/alpages auprès des troupeaux pèsent sur la charge mentale des éleveurs/bergers et de leur famille qu'ils délaissent au profit de la surveillance des troupeaux contre les attaques, car « leur conduite est dictée par le risque ». Ce que confirme Nathalie Bugeaud de la MSA Ardèche qui ajoute que les éleveurs sont parfois atteints de syndrome post-traumatique (SPT) comme peuvent en souffrir certains militaires revenant des combats.

Les nombreuses solutions passe-partout qui sont recommandées pour lutter contre la prédation lupine (plus de chiens, plus de clôtures, renforcement de la présence humaine) ont été sans grande efficacité car, dans de trop nombreux cas, ces moyens ont échoué en raison de l'intelligence et des capacités d'adaptation du loup. Il importe de rompre l'isolement et parfois la détresse des éleveurs et bergers confrontés à ce douloureux dossier, ont insisté de nombreux intervenants.

## LA PRÉDATION : UN PROBLÈME EUROPÉEN



Contrairement à une idée reçue, tout ne se passe pas aussi bien que l'on le laisse entendre dans les autres pays européens. Le Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (Copa) a réalisé une carte de la prédation (ours, loups, lynx, gloutons...) qui recense un état estimatif des populations. Le loup est quasiment présent dans tous les pays de l'UE à l'exception de certaines îles (Irlande, Malte...). En Allemagne, pays dont il était totalement absent dans les années 2000, on comptait fin 2022 près de 1 000 individus.

Les Allemands se désolent que les Länder et le gouvernement fédéral ne prennent aucune mesure contre les attaques de loups. La situation est devenue « critique » en Italie, témoigne un éleveur italien qui nourrit le sentiment d'être dans un camp de prisonniers avec les

nombreuses clôtures de protection qu'il a mises en place. Se disant « psychologiquement détruit », il résume son métier : « nous, agriculteurs, sommes devenus des chiens de garde ». Il envisage d'abandonner le métier.

Porter ce dossier au plus haut niveau reste une mission extrêmement difficile, de l'aveu de la présidente du Copa, Christiane Lambert. Relatant sa conversation avec le ministre de l'Agriculture suédois, elle indique que ce dernier lui a assuré qu'il lui a été impossible d'inscrire le dossier de la prédation à l'ordre du jour de la présidence européenne que la Suède a assurée au premier semestre 2023 « et ceci, malgré le fait que les loups commencent à descendre dans les plaines et à proximité des villes ». Le sujet était « trop politiquement sensible ». De même, les éleveurs soupçonnent fortement certains membres de la Commission européenne, de la Direction générale Environnement et certains membres de cabinets ministériels, de ne pas avoir envie de faire évoluer les lignes en raison d'opinions personnelles.

## LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU CAF LOUP



- 1) Réviser en profondeur l'actuel plan loup afin d'aboutir à un plan de sauvegarde de l'élevage avec pour objectif : 0 attaque des troupeaux
- 2) Fixer le seuil de viabilité des loups à un plafond : 500 individus sur le territoire français
- 3) Passer d'un plan de gestion du loup à un plan de régulation des loups, c'est-à-dire se prémunir des attaques des loups sur les troupeaux en écartant préventivement les loups qui menacent les troupeaux, et non en agissant après que les attaques ont eu lieu
- 4) Fusionner, pour simplifier, tous les tirs de défense en un seul. Celui-ci sera mis en œuvre par cinq tireurs et sera valable pour cinq ans, dans tous les territoires de présence du loup et durant toute la campagne ; sans restriction, ni priorisation, pour assurer la défense des troupeaux
- 5) Supprimer le plafond de destruction de 19 %
- 6) Mettre en place des tirs de prélèvements accordés toute l'année par le préfet coordinateur, dès lors qu'est constatée une forte prédation sur les troupeaux
- 7) Doter les éleveurs et les chasseurs ayant suivi une formation d'armes dotées de lunette à visée nocturne sans obligation préalable d'éclairage du loup
- 8) Reconnaître le statut de non-protégeabilité des bovins, équins et asins

- 9) **Déresponsabiliser les éleveurs lors d'incidents et d'accidents du fait de l'usage de chiens de protection des troupeaux contre le loup**
- 10) **Effectuer un comptage réel de la population de loups**
- 11) **Financer les budgets affectés à la gestion du loup, et à ses conséquences, par le budget de l'environnement et cesser de ponctionner le budget agricole**
- 12) **Attribuer un réel statut aux lieutenants de louveterie, leur mission ne pouvant pas être gérée comme du bénévolat**
- 13) **Doter les territoires prédatés de brigades du loup**

## CONCLUSION



Le sujet n'est pas tant le problème de l'indemnisation et des systèmes de protection que celui de parvenir à inverser l'actuel rapport de forces et de tendre vers le zéro attaque sur les troupeaux. Les éleveurs demandent la mise en place d'un vaste plan de sauvetage de l'élevage et du pastoralisme qui inclut la problématique du loup.

Si des changements profonds dans la gestion des populations de loups ne sont pas entrepris, le pastoralisme est condamné à terme ainsi que, plus généralement, les systèmes de production reposant sur l'élevage en plein air avec pâturage des animaux.

Par ricochet, et parce qu'agriculture et tourisme sont intimement liées en zones pâturées, c'est toute l'économie de très nombreuses communes rurales qui en jeu.

Le CAF loup se battra pour que l'ensauvagement des territoires, qui progresse chaque jour un peu plus, soit définitivement stoppé.

La biodiversité de la flore et l'adaptation au changement climatique passent par la poursuite du travail séculaire des éleveurs et de leurs animaux au pâturage.

## CONTACTS PRESSE



**FNSEA** - Renan Morgat – [renan.morgat@reseaufnsea.fr](mailto:renan.morgat@reseaufnsea.fr) – 06 21 16 80 84

**Jeunes Agriculteurs** - Rémi Rossi – [rrossi@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:rrossi@jeunes-agriculteurs.fr) – 07 86 22 90 67

**FNO** - Marylene Bezamat - [marylene.bezamat@orange.fr](mailto:marylene.bezamat@orange.fr) – 06 03 99 62 07

**FNB** - Thierry Rapin - [thierry.rapin@fnb.asso.fr](mailto:thierry.rapin@fnb.asso.fr) – 06 72 91 60 02

**FNC** - Nathalie Baills – [fncheval@reseaufnsea.fr](mailto:fncheval@reseaufnsea.fr) – 01 53 83 48 52

**Chambre d'Agriculture de France** - Iris Roze - [iris.roze@apca.chambagri.fr](mailto:iris.roze@apca.chambagri.fr) – 06 09 86 02 26

